

Conférence régionale du sport

Sont à désigner :

- **2 représentants des communes** (un titulaire et un suppléant) dont un en accord avec l'ANDES (Association Nationale des Elus en charge du sport)
- **2 représentants des EPCI compétents en matière de sport** (un titulaire et un suppléant)

Fréquence et lieu : au moins 2 réunions par an à Rennes

Durée du mandat : 5 ans, renouvelable une fois

Mission :

La loi du 1er août 2019 a instauré une nouvelle gouvernance du sport.

Cette dernière prévoit la mise en place de nouvelles instances, notamment les conférences régionales du sport. Les conférences régionales du sport doivent établir, dans un cadre collégial (Etat, mouvement sportif, collectivités et acteurs économiques) les projets sportifs territoriaux portés sur le territoire.

Un décret N°2020-1280 publié le 20 octobre précise les missions et fonctionnement des conférences régionales du sport et des conférences des financeurs du sport.

La désignation est faite par l'AMF nationale

Proposition AMF 29 :

	Titulaires	Suppléants
Au titre des communes	M. Dominique CAP Maire de Plougastel-Daoulas	M. Bernard NICOLAS Adjoint au maire de Plougastel-Daoulas
Au titre des EPCI	Mme Christelle QUERE Conseillère communautaire de Quimper Bretagne Occidentale (Représentant ANDES)	

Mise à jour : 5 février 2021